

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE BUDGET 2016
SITUATION AU 14 NOVEMBRE 2015**

2.1. Budget de fonctionnement 2016

La commission financière a rencontré, le 14 novembre 2015, Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Roger Braillard, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire et protection civile", dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Braillard ont répondu à toutes nos questions et commenté certains postes en particulier. Après avoir obtenu toutes les informations requises, la commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2016** est complet et réaliste.

Ce budget prévoit un déficit acceptable de CHF 98'090.--. Il est à relever, d'une part, que ce résultat permet d'englober un montant de CHF 44'100.-- pour l'achat de matériel pour le corps des sapeurs-pompiers, ceci sans devoir l'intégrer au budget des investissements. D'autre part, en raison d'un retard au niveau de la rénovation des deux homes (St-Joseph et le Châtelet) et de l'agrandissement du Cycle d'orientation de la Veveyse, la commune ne devra pas supporter, en 2016, l'entier des charges liées à ces investissements de district. C'est une des raisons pour lesquelles, la commune peut se permettre, durant l'exercice 2016, d'avancer dans sa politique d'investissement communale.

Après ces remarques, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2016** tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier MM. Gérard Buchs et Roger Braillard pour leur disponibilité lors de la séance du 14 novembre et pour la discussion ouverte. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Christine Rigolet, pour le travail effectué.

2.2. Budget d'investissements 2016

En ce qui concerne le budget **des investissements 2016**, la commission financière fait les commentaires suivants :

2.2.1. Réfection des routes AF communales et privées 2^e étape

La commission financière relève que la confédération subventionne l'ensemble de ces investissements à raison de 30 % et le canton à raison de 27 %. Il est dès lors fort intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cette enveloppe budgétaire.

2.2.2. Bouclage réseau d'eau AVGG, Fiaugères – Le Crêt, Saint-Martin - Progens

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement, si ce n'est le fait qu'il est subventionné par les AF et l'ECAB. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

2.2.3. Assainissement bâtiments hors zone, secteur Fiaugères et Saint-Martin

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE BUDGET 2016
SITUATION AU 14 NOVEMBRE 2015**

2.2.4. Assainissement bâtiments hors zone, secteur Besencens

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

2.2.5. Achat d'un véhicule pour le déneigement

La commune doit investir dans un véhicule pour le déneigement, en raison de la construction de trottoirs et du remaniement de la croisée à Fiaugères. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.2.6. Achat de deux véhicules pour les transports scolaires

Le financement des transports scolaires sera à 100 % à la charge des communes fribourgeoises à partir du 1^{er} août 2018, ceci suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2015 de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire. En raison des subventions cantonales que la commune touchera encore en 2016 et 2017, elle a décidé de profiter de ce changement pour investir dans de nouveaux bus scolaires et bénéficier de véhicules quasi neufs au moment de la reprise de ces charges par la commune. La commission financière soutient cette idée et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement.

Saint-Martin, le 24 novembre 2015



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann